



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم بعوثية الدانمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سراجنيف

DECLARATION DE M. DAHER DJAMA ABBAS
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DE LA MALAISIE

*QUATRIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

11 FEVRIER 2009

Mission permanente de la République de Djibouti
19, Ch. Louis-Dunant - 1202 Genève
T : + 41 (0) 22 749 10 90
F : + 41 (0) 22 749 10 91

Monsieur le président,

Ma délégation souhaite la chaleureuse bienvenue à S.E M Rastam Mohd Isa, secrétaire générale du ministère des affaires étrangères et à la délégation de haut niveau qui l'accompagne. Nous la remercions pour la clarté et la pertinence de son rapport national ainsi que pour la présentation qui en a été faite.

Nous notons avec satisfaction les nombreuses campagnes d'information initiées par la Commission nationale des droits de l'homme, qui à travers ces séminaires, ces programmes, et ces formations à considérablement contribué à la sensibilisation de la population Malaisienne aux principes universels des droits de l'homme.

Djibouti voudrait féliciter la Malaisie pour les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté. Elle a en effet, réussi à mettre en œuvre une politique basé sur une redistribution efficace des fruits de la croissance qui se traduit par une réduction significative des ménages pauvres mais aussi par un accroissement des revenus des familles.

En faisant de l'éducation le premier poste budgétaire, le gouvernement malaisien prend la mesure de l'importance d'un enseignement obligatoire basé sur l'égalité et l'équité. A travers l'ambitieux plan directeur 2006-2010, la Malaisie fait le pari de l'unité nationale et nous ne pouvons que nous réjouir de ces initiatives.

Djibouti se félicite des mesures prises par la Malaisie pour la protection, la réadaptation et le soutien psychologique des personnes victimes de la traite. Nous saluons l'entrée en vigueur le 28 février 2008 de la loi nationale contre la traite des personnes qui démontre la volonté indéfectible du gouvernement de lutter contre ce fléau.

Nous souhaiterions formuler les deux recommandations suivantes:

1- Nous encourageons La Malaisie dans la création d'un comité indépendant chargé de nommer les juges.

2- Dans la perspective d'une meilleure application des droits de l'homme, nous recommandons à la Malaisie d'envisager l'abolition de la peine de mort.

Je vous remercie.